

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal :

▶ **ACCEPTE** le plan de financement comprenant la prise en compte des notifications de subventions pour le projet de city stade de la commune de MONTRIGAUD (Drôme) et **PRECISE** que cette délibération sera jointe au dossier de la demande de DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2015, pour le projet de city-stade de la commune de Montrigaud ;

▶ **APPROUVE** le recours au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public au secrétariat ;

▶ **ACCEPTE** l'augmentation de + 0,37 % des loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2015, sauf pour un logement qui ne peut être augmenté (date d'entrée des locataires) ;

▶ **FIXE** le montant de la redevance d'utilisation du domaine public pour France-télécom à percevoir en 2015 à : 722,14 € ;

▶ **FIXE** le taux maximum de la redevance d'utilisation du domaine public pour EDF, soit 197 € à percevoir pour l'année 2015 ;

▶ **CONSENT** à Madame le Maire pour la durée du présent mandat, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre à percevoir ;

4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

10. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

▶ **PROPOSE** Madame Christiane GUINTOLI, 2<sup>e</sup> adjointe de la commune de MONTRIGAUD, pour être référent communal pour le territoire à énergie positive pour la croissance verte ;

▶ **APPROUVE** le plan de financement présenté pour le programme 2015 des travaux à réaliser en forêt communale et **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation des travaux subventionnables ;

▶ **EMET** un avis favorable à ce que Madame Le Maire mandate la société qui présentera la proposition de la meilleure qualité et la plus avantageuse pour le projet de City-Stade ;

▶ **PREND CONNAISSANCE/DISCUTE** des points suivants :

- Information voirie
- Fauchage
- Dossier de la DETR pour l'installation de la pompe chlore gazeux
- Horaires d'ouvertures de la Mairie au public.